

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 259

1^{er} février 2016

SOMMAIRE

500°/Seconde S.à.r.l.	12404	Lursys S.à r.l.	12406
Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l.	12405	Meg Investments S.A.	12406
Altergie International S.A.	12405	Meltemi Entreprises S.à r.l.	12406
Ananya Two S.à r.l.	12405	Metalogix Europe S.à r.l.	12407
Combray S.A.	12404	Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S. à r.l.	12407
Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A.	12431	Rescare Holdings Limited	12404
DH Japan Finance S.A.	12386	Resiterra Invest	12432
Efficiencie Consult	12431	Sabin Holding S.A.	12407
Equinoxe S.A., SPF	12432	Salon Bigoudie	12407
Euro Agricul S.A.	12432	San Faustin S.A.	12408
Finika S.A.	12431	SFMG	12430
Flexis S.A.	12432	TCL Finance Luxembourg Sàrl	12395
Gracewell Investment No 2 S.à r.l.	12409	Tilfelle S.A.	12408
Interlude Capital S.à r.l.	12399	Top Star Promotion-Production, Publishing and Records S.A.	12408
Intermezzo Capital S.à r.l.	12401	Valfore S.à r.l.	12408
Intonata Capital S.à r.l.	12425	Vap Restaurants S.A.	12409
Istempo Capital S.à r.l.	12427	Varenne S.à r.l.	12409
Les Charpentiers d'Aujourd'hui S.à.r.l.	12405	VIII City Tower Holdings S.à r.l.	12409
Ligiol S.à r.l.	12405	Vilar & K S.à r.l.	12409
Locautovalen	12406	V.V.C. Holding G.m.b.H., SPF	12408
Longchamps Immo S.A.	12406	Ymas International S.A.	12404

DH Japan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 201.632.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of November.

Before Us, Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DH Holdings Corp., a corporation established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2112755,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Pétange, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended (the Law), as well as by the Articles (the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities which may be convertible, by way of public or private issue.

It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of DH Japan Finance S.A.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several directors, by the Board of Directors.

In the event that the director or the Board of Directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital of the Company is set at five millions Japanese Yen (YEN 5.000.000,00) represented by five millions (5.000.000) shares, with a nominal value of one Japanese Yen (YEN 1,00) each.

The authorized capital of the Company is set at 10 billion Japanese Yen (YEN 10.000.000.000,00) represented by 10 billion (10.000.000.000) shares having a nominal value of one Japanese Yen (YEN 1,00).

The Board of Directors is authorized, during a period ending five (5) years following the date hereof, to increase the share capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing shares without reserving to the existing shareholders any kind of preemption or preferential subscription right.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;

- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorized capital, the present article 6 of the Articles shall be amended accordingly.

The shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Sole Director or, in case of plurality of directors, by one (1) Category A Director and one (1) Category B Director (as defined below). The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares in registered form.

The shares are freely transferable.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the legal requirements.

Art. 7. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. - Management

Art. 8. The Company is managed by a board of directors (the Board of Directors) composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The Board of Directors is divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Director(s) and Category B Director(s).

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors may choose from among its members a chairman (hereinafter, the Chairman) and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors is convened upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

A director of any category may be represented by another member of the Board of Directors of any category, and a member of the Board of Directors of any category may represent several directors of any category.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director. Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority including at least the favourable vote of one (1) Category A Director and of one (1) Category B Director.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Art. 10. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 11. The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

Art. 12. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by the Chairman or by a director delegated for this purpose.

D. - General meetings of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. The annual general meeting of the shareholders shall be held on the last day of June at 2.30 p.m. at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 16. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 17. The shareholders' meeting shall meet upon notice by the Board of Directors or by the statutory auditor.

They shall convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company so requests, provided they make a written request with a determined agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written request no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are nominative, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 18. Each share is entitled to one (1) vote.

Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened meeting of the shareholders of the Company will be passed by a simple majority of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 19. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is represented and provided that the agenda indicated the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed by the shareholders present and/or represented.

Art. 20. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

Art. 21. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the Luxembourg relevant legislation).

If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary. The shareholders will appoint the scrutineer.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

E. - Audit

Art. 22. The Company is supervised by one (1) or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will set their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

F. - Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 24. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

G. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders. The liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

H. - General provision

Art. 26. All matters not governed by the Articles are to be construed in accordance with the Law.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
DH Holdings Corp., prenamed	5,000,000	YEN 5,000,000,00
Total	5,000,000	YEN 5,000,000,00

The amount of five million Japanese Yen (YEN 5,000,000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,700.- euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors for a period of six (6) years:

Category A directors:

- Mr. Frank McFaden, company manager, born on October 14, 1961 in Pennsylvania, United States of America, with professional address at 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, United States of America.

- Mr. Karel Heeren, company manager, born on February 14, 1973 in Genk, Belgium, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B director:

- Mr. Emmanuel Mougeolle, company manager, born on July 3, 1977 in Epinal, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as statutory auditor for a period of six (6) years:

- Ernst & Young, a public limited liability company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771.

3. The address of the registered office of the Company is fixed at 1B Heienhaff, L- 1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Petange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de Novembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand- Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DH Holdings Corp., une société établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange street, 19801 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2112755,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidante professionnellement à Pétange, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la Loi), telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'emprunts publics. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, convertibles ou non.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de DH Japan Finance S.A.

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou le Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur ou le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. - Capital social, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq millions de Yen japonais (YEN 5.000.000,00) représenté par cinq millions (5.000.000) actions d'une valeur nominale d'un Yen japonais (YEN 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à dix milliards de Yen japonais (YEN 10.000.000.000,00) représenté par dix milliards (10.000.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale d'un Yen japonais (YEN 1,00) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date des présentes, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions sans réserver aux actionnaires existants un quelconque droit de préemption ou de souscription préférentiel.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 des Statuts sera modifié en conséquence.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateurs de Catégorie B (tel que défini ci-dessous). Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration, qui dans ce cas, devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le Conseil d'Administration est divisé en deux (2) catégories, nommées respectivement Administrateur(s) de Catégorie A et Administrateur(s) de Catégorie B.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 9. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après, le Président) et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Un administrateur de n'importe quelle catégorie peut être représenté par un autre membre du Conseil d'Administration de n'importe quelle catégorie, et un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs administrateurs de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'Administrateur Unique ou la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B.

Art. 12. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences du Président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

D. - Assemblée des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour du mois de juin à 14 heures 30, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieu et date spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 17. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour, à la condition de faire une telle demande par écrit cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.

Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 18. Chaque action donne droit à une (1) voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 19. Les décisions pour modifier les Statuts requièrent la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société qui ne délibérera valablement que si au moins la moitié du capital social est représenté et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent et/ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents et/ou représentés.

Art. 20. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'à l'unanimité des actionnaires et des obligataires.

Art. 21. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant une autre personne, actionnaire ou non, en qualité de mandataire, par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel (si la signature électronique est conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

E. - Surveillance

Art. 22. La Société est surveillée par un (1) ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

F. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 23. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

G. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

H. - Disposition générale

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
DH Holdings Corp., prénommé	5.000.000	YEN 5.000.000
Total	5.000.000	YEN 5.000.000

Le montant de cinq millions de Yen japonais (YEN 5.000.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.700,- euros.

Décisions de l'actionnaire unique

L'actionnaire a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

Administrateurs de Catégorie A:

- M. Frank McFaden, gérant de société, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique.

- M. Karel Heeren, gérant de société, né le 14 février 1973 à Genk, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Administrateur de Catégorie B:

- M. Emmanuel Mougeolle, gérant de société, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Ernst & Young, une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771;

3. L'adresse du siège social est fixée au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015188413/492.

(150211973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of October,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Transcontinental Inc., a company governed by the laws of Quebec, having its registered office at 1 Place Ville Marie, Bureau 3315, Montréal, Québec, H3B 3N2, Canada, registered with the Registraire des entreprises du Québec under the number 1143120971 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

Here represented by Mrs. Esbelta De Freitas, attorney-at-law, residing at L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private deed on October 22, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole member of TCL Finance Luxembourg Sàrl, a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 155.098, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on August 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2106 dated October 7, 2010 and amended for the last time by a deed enacted on the 28th of September 2015 by Maître Roger Arrensdorff above-mentioned, not yet published.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Amendment of the voting rights attached to the mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS");
2. Subsequent amendments of Article 14.3 of the coordinated by-laws of the Company in order to reflect the amendments of the voting rights attached to the MRPS;
3. Amendment of the conversion right attached to the MRPS;
4. Subsequent amendment of Article 5. Paragraph 7 of the coordinated by-laws in order to reflect the amendment of the conversion right attached to the MRPS;
5. Amendment of the dividend right attached to the MRPS;
6. Subsequent amendments of Article 5. Paragraph 8 of the coordinated by-laws of the Company in order to reflect the amendments of the MRPS;
7. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves in accordance with article 200-1 of the amended law dated August 10, 1915 concerning commercial companies to limit the voting right attached to the MRPS as following:

Where the corporate capital of the Company is held by one sole shareholder, the MRPS held by the sole shareholder gives only title to voting rights on the following restricted matters:

- the issuance of new MRPS;
 - the determination of the rate of the cumulative preferred dividend attached to the MRPS;
 - any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the MRPS over the Ordinary Shares;
- and
- the conversion of MRPS into Ordinary Shares or into any new classes of MRPS.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves accordingly to amend article 14.3 of the coordinated by-laws as following:

“ **14.3.**

(i) Each Ordinary Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

(ii) Where the Corporation has only one shareholder, each Mandatory Redeemable Preferred Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders only on the following restricted matters:

- the issuance of new Mandatory Redeemable Preferred Share;
- the determination of the rate of the cumulative preferred dividend attached to the Mandatory Redeemable Preferred Shares;
- any proposed amendment to the preferred right to distributions on liquidation of the Mandatory Redeemable Preferred Shares over the Ordinary Shares; and
- the conversion of Mandatory Redeemable Preferred Shares into Ordinary Shares or into any new classes of Mandatory Redeemable Preferred Shares.

In all other matters not listed above, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares is not entitled to any voting rights.

(iii) Should the corporate capital of the Corporation be held by more than one sole shareholder, whatsoever the reasons, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will automatically recover their full voting rights and will entitle each holder to one vote per Mandatory Redeemable Preferred Share, in any ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the conversion right attached to the MRPS, so that the MRPS can only be converted at the request of the MRPS's holder.

Fourth resolution

As consequence of the above third resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5, paragraph 7 of the coordinated by-laws as following:

“ **5.7.** All Mandatory Redeemable Preferred Shares are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. Mandatory Redeemable Preferred Shares may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert in Ordinary Shares all or part of the Mandatory Redeemable Preferred Shares;

(ii) the Mandatory Redeemable Preferred Shares will be converted into a fixed number of Ordinary Shares equal to the respective Mandatory Redeemable Preferred Shares par value, accrued and unpaid dividends, attached Mandatory Redeemable Share Premium Account and Mandatory Redeemable Preferred Shares Reserve Account. No decimal of Shares will be available. The board of managers of the Corporation may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

Converted Mandatory Redeemable Preferred Shares will be cancelled forthwith after conversion.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the dividend rights attached to the MRPS by replacing the fix rate of 4,9% of the par value of the MRPS and attached share premium by a rate to be fixed by the general meeting of the shareholders of the Company.

Sixth resolution

As consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5 paragraph 8 of the coordinated by-laws as following:

“ **5.8.** The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend which rate will be determined by the general meeting of the shareholders of the Company.”

Except the amendments of paragraph 7 and paragraph 8, the other paragraphs of article 5 of the coordinated by-laws remain unchanged.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately eight hundred euro (EUR 850.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille quinze, le vingt-trois octobre,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Transcontinental Inc., une société régie par les lois du Québec, ayant son siège social à 1 Place Ville Marie, Bureau 3315, Montréal, Québec, H3B 3N2, Canada, enregistrée auprès du "Registraire des entreprises du Québec" sous le numéro 1143120971, (ci-après l'«Associée Unique»)

Ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, en date du 22 octobre 2015.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité telle que renseignée ci-avant a requis le notaire soussigné:

I. d'acter que l'Associée Unique, est l'associée unique de la société TCL Finance Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 155.098 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 6 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2106, en date du 7 octobre 2010, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois, en vertu d'un acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, prénommé, en date du 28 septembre 2015, non encore publié.

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société conformément à l'agenda suivant:

Agenda

1. Modification des droits de vote attachés aux parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après «MRPS»);
2. Modification subséquente de l'article 14.3 des statuts coordonnés de la Société, afin de refléter la modification des droits de votes attachés aux MRPS intervenue;
3. Modification du droit de conversion attaché aux MRPS;
4. Modification subséquente de l'article 5.7 des statuts coordonnés de la Société afin de refléter la modification du droit de conversion attachés aux MRPS intervenue;
5. Modification des droits à dividende attachés au MRPS;
6. Modification subséquente de l'article 5.8 des statuts coordonnés de la Société afin de refléter la modification des MRPS;
7. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique a décidé en conformité avec l'article 200-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales de limiter les droits de vote attachés aux MRPS comme suit:

Lorsque le capital social de la Société est détenu par un seul associé, les MRPS détenus par le seul associé ne donnent le droit à ce dernier de voter que pour les matières suivantes:

- L'émission de nouvelles MRPS;
- La détermination du taux applicable aux dividendes annuels cumulatifs attachés aux MRPS;
- Toutes modifications proposées aux droits préférentiels de distribution et de liquidation des MRPS sur les Parts Ordinaires;
- La conversion des MRPS en Parts Ordinaires ou en toutes autres nouvelles catégories de MRPS.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide conformément de modifier l'article 14.3 des statuts coordonnés comme suit:

“ **14.3.**

(i) Chaque Part Ordinaire donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

(ii) Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, chaque Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable ne donne droit à son propriétaire à une voix que dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires tenues dans les matières suivantes:

- L'émission de nouvelles Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;
- La détermination du taux applicable aux dividendes annuels cumulatifs attachés aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables;
- Toutes modifications proposées aux droits préférentiels de distribution et de liquidation des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sur les Parts Ordinaires;
- La conversion des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires ou en toutes autres nouvelles catégories de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Dans toutes les autres matières non listées ci-dessus, le propriétaire de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables n'a pas de droit de vote.

(iii) Dès que le capital social de la Société est détenu par plus d'un associé, quelque en soit la cause, les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables couvre automatiquement plein droit de vote et donne droit à leur propriétaire à une voix par Part Privilégiée Obligatoirement Rachetable au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.”

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le droit de conversion des MRPS, de sorte que les MRPS ne puissent être converties qu'à la demande du propriétaire de MRPS.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de modifier en conséquence l'article 5 paragraphe 7 des statuts coordonnés de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“ **5.7.** Toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts convertibles en Parts Ordinaires. Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront converties en Parts Ordinaires conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion de certaines ou de toutes ses Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en Parts Ordinaires;

(ii) les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables pourront être converties en un nombre déterminé de Parts Ordinaires égal à la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables converties, au dividende accumulé et non payé, au Compte Prime d'Emission Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables attaché ainsi qu'au Compte de Réserve Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables. Aucune décimale de Parts ne sera possible. Le conseil de gérance de la Société pourra (en cas de décimal) soit arrondir à la valeur supérieure ou inférieure au plus près du nombre de Parts Ordinaires appropriées.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.”

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier les droits aux dividendes attachés aux MRPS, en remplaçant le taux fixe de 4,9% par un taux à fixer par l'assemblée générale des associés de la Société.

Sixième résolution

En conséquence, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 5 paragraphe 8 des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante:

“ **5.8.** Le propriétaire de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif dont le taux sera fixé par l'assemblée générale des associés de la Société.

A l'exception de la modification des paragraphes 7 et 8, les autres paragraphes de l'article 5 des statuts coordonnés restent inchangés.

Frais et dépense

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 34509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188986/210.

(150211237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Interlude Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 187.096.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of November,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand- Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

European Property Holdings S.à r.l., a limited liability company, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Companies' and Trade Register of Luxembourg, section B under number 144297 (hereinafter the "Sole Partner"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee with residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy under private seal,

which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the 'Société à responsabilité limitée' "Interlude Capital S.à r.l.", with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 187096 has been incorporated by deed dated 30th April 2014 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster as published in the 'Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations' dated 23rd July 2014 under number 1926 (hereafter the 'Company').

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred twenty thousand Euros (EUR 520,000.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to five hundred thirty-two thousand and five hundred Euro (EUR 532,500.-) by the creation of twenty thousand eight hundred (20,800) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind of the receivable held by the Sole Partner towards the Company, and this for an amount of five hundred twenty thousand (EUR 520,000.-).

2. Subscription;

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of Association;

4. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of five hundred twenty thousand (EUR 520,000.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to five hundred thirty-two thousand and five hundred Euro (EUR 532,500.-) by the creation of twenty thousand eight hundred (20,800) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

There upon the Sole Partner, represented as stated above, declares to subscribe to the twenty thousand eight hundred (20,800) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to five hundred twenty thousand Euros (EUR 520,000.-)

The Sole Partner declares that this contribution in kind really exists and that its value is equal to the amount of the increase capital.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

“ Art. 5.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at five hundred thirty-two thousand and five hundred Euro (EUR 532,500.-), represented by twenty-one thousand three hundred (21,300) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, soussigné,

A COMPARU:

«European Property Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144297 (ci-après «l'Associée unique»)

Ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «Interlude Capital S.à r.l.», ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B sous le numéro 187096 constituée suivant acte reçu en date du 30 avril 2014 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1926 du 23 juillet 2014 ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à cinq cent trente-deux mille cinq cent euros (EUR 532.500,-) par la création de vingt mille huit cent (20.800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) L'augmentation du capital sera effectuée par un apport en nature de la créance que l'Associé unique détient envers la Société et ceci pour un montant de cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000,-);

2. Souscription;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à cinq cent trente-deux mille cinq cent euros (EUR 532.500,-) par la création de vingt mille huit cent (20.800) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associée unique, ici représentée par ... avec adresse professionnelle au L - 6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg en vertu de la procuration susmentionnée;

a déclaré souscrire aux vingt mille huit cent (20.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à concurrence de cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000,-)

L'Associée unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, il est décidé de modifier le premier paragraphe l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à cinq cent trente-deux mille cinq cent euros (EUR 532.500,-) représenté par vingt-et-un mille trois cent (21.300) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cent euros (EUR 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 novembre 2015. Relation GAC/2015/9696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015188607/130.

(150210694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Intermezzo Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 189.766.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of November,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED

European Property Holdings S.à r.l., a limited liability company, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L -1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Companies' and Trade Register of Luxembourg, section B under number 144297 (hereinafter the "Sole Partner"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee with residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy under private seal,

which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the 'Société à responsabilité limitée' "Intermezzo Capital S.à r.l.", with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 189766

has been incorporated by deed dated 18th August 2014 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster as published in the 'Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations' dated 15th October 2014 under number 2946 (hereafter the 'Company').

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- That the appearing party is the one and only current partner of the Company, representing 100% of the share capital.
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one million three hundred eighty three thousand and eight hundred Euros (EUR 1,383,800.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million three hundred ninety-six thousand and three hundred Euro (EUR 1,396,300.-) by the creation of fifty-five thousand three hundred fifty-two (55,352) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind of the receivable held by the Sole Partner towards the Company, and this for an amount of one million three hundred eighty three thousand and eight hundred Euros (EUR 1,383,800.-)

2. Subscription;
3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of Association;
4. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of one million three hundred eighty three thousand and eight hundred Euros (EUR 1,383,800.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million three hundred ninety-six thousand and three hundred Euro (EUR 1,396,300.-) by the creation of fifty-five thousand three hundred fifty-two (55,352) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

There upon the Sole Partner, represented as stated above, declares to subscribe to the of fifty-five thousand three hundred fifty-two (55,352) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to one million three hundred eighty three thousand and eight hundred Euros (EUR 1,383,800.-)

The Sole Partner declares that this contribution in kind really exists and that its value is equal to the amount of the increase capital.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 5.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one million three hundred ninety-six thousand and three hundred Euro (EUR 1,396,300.-), represented by of fifty-five thousand eight hundred fifty-two (55,852) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand seven hundred (EUR 2,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, soussigné,

A COMPARU:

«European Property Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144297 (ci-après «l'Associée unique»)

Ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «Intermezzo Capital S.à r.l.», ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B sous le numéro 189766 constituée suivant acte reçu en date du 18 août 2014 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2946 du 15 octobre 2014 (ci-après la 'Société').

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant d'un million trois cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros (EUR 1.383.800,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un million trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent euros (EUR 1.396.300,-) par la création de cinquante-cinq mille trois cent cinquante-deux (55.352) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) L'augmentation du capital sera effectuée par un apport en nature de la créance que l'Associé unique détient envers la Société et ceci pour un montant d'un million trois cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros (EUR 1.383.800,-);

2. Souscription;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de d'un million trois cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros (EUR 1.383.800,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un million trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent euros (EUR 1.396.300,-) par la création de cinquante-cinq mille trois cent cinquante-deux (55.352) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinquante-cinq mille trois cent cinquante-deux (55.352) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à concurrence d'un million trois cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros (EUR 1.383.800,-)

L'Associée unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5.

5.1 Le capital de la Société est fixé à un million trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent euros (EUR 1.396.300,-) représenté par cinquante-cinq mille huit cent cinquante-deux (55.852) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 novembre 2015. Relation GAC/2015/9697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015188609/134.

(150210913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Ymas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.651.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/11/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015191582/10.

(150214169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

500°/Seconde S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 1, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 175.405.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191588/10.

(150214215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Combray S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.066.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015191774/10.

(150214535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Rescare Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.501.616,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 184.612.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Munsbach, le 30 novembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015193764/14.

(150216453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 157.276.

Der Jahresabschluss vom 01/01/2014 bis 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195830/10.

(150220151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Altergie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.126.

Le bilan et l'annexe rectifiés au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent (rectificatif des comptes déposés le 3 août 2015 sous la référence L150142778) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altergie International S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015195832/13.

(150219610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Ananya Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Ananya Two S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015195834/12.

(150219962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Les Charpentiers d'Aujourd'hui S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 39, route de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 53.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diedrich Philippe.

Référence de publication: 2015196162/10.

(150219778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Ligiol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Le Gérant Unique

Référence de publication: 2015196164/12.

(150219541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Locautovalen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.375.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015196166/10.

(150219347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Longchamps Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.025.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015196167/14.

(150219635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Lursys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 63.949.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196173/10.

(150219741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Meg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015196183/10.

(150219906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Meltemi Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 184.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015196184/11.

(150219161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2015196185/11.

(150219535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2015.

Yves Cheret

Gérant A

Référence de publication: 2015196187/12.

(150219338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Sabin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.825.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SABIN HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015196301/13.

(150219612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Salon Bigoudie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 34.139.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015196303/14.

(150219624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

San Faustin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.593.

Les comptes consolidés de la Société au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAN FAUSTIN S.A.

Référence de publication: 2015196305/11.

(150219519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Tilfelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 148.451.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 décembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015196357/14.

(150219628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Top Star Promotion-Production, Publishing and Records S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 60.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015196362/10.

(150219436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

V.V.C. Holding G.m.b.H., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 47.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour V.V.C. Holding G.m.b.H. SPF

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015196368/11.

(150219352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Valfore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.039.

Les comptes annuels au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015196370/9.

(150219174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Varenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.850.000,00.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 52.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015196371/9.
(150219567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2015196374/11.
(150219609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

VIII City Tower Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.829.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2015.
Référence de publication: 2015196376/10.
(150219300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Vilar & K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 174.708.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015196377/9.
(150219862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2015.

Gracewell Investment No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.929.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November.
Before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gracewell Properties Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.877 (the "Sole Member"),

here represented by Me Caroline Halembert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 1 September 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member, representing the entire share capital of Gracewell Investment N°2 S.à r.l. (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 159.929, incorporated pursuant to a notarial deed on 17 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1282 on 14 June 2011. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 14 November 2014, n°3404.

The Sole Member requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Full restatement of the articles of association (without amending the corporate purpose of the Company).
2. Assignment of the managers of the Company to the different classes of managers.

The Sole Member, represented as stated above, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to fully restate the articles of association of the Company (without amending the corporate purpose of the Company) so that they shall henceforth read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Gracewell Investment N°2 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the indirect acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the Board (as defined below). It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

4.4 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand British pounds (GBP 20,000.-), represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 The shareholders shall observe any limitation on transfers which might by virtue of any shareholders' agreement entered into from time to time be binding upon them (a "Shareholders' Agreement") and observe the detailed procedure in relation to such limitations as described in such Shareholders' Agreement.

7.6 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Shareholder meetings shall not be quorate unless all the Shareholders are present or represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of all the shareholders of the Company.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager- Composition and powers of the Board.

13.1 The Company shall be managed by five (5) managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers (the "Board") and there shall be two (2) categories of managers, namely class A managers and class

B managers. Each category of managers shall be subdivided into two (2) sub-categories of managers, namely class A 1 managers, class A 2 managers, class B 1 managers and class B 2 managers.

13.2 The Board shall be composed of two (2) class A managers and three (3) class B managers appointed by the general meeting of shareholders. Notwithstanding any disposition to the contrary in the present articles of association, the composition of the Board shall at all times mirror the composition of the Board of the Company's direct parent Gracewell Properties Holding S.à r.l..

13.3 The class A managers shall not be resident in the Grand Duchy of Luxembourg and the class B managers shall be residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

13.4 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "Board" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.5 The Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 Save and except for Luxembourg resident managers, who shall be paid such fees as agreed by all the shareholders of the Company, no fees, salaries, commissions or other compensation shall be paid by the Company to the members of the Board solely in respect of their work on the Board and all expenses incurred by a member of the Board shall be borne in accordance with any Shareholders' Agreement.

14.3 The general meeting of shareholders may at any time and from time to time remove, with or without cause, and replace one or more members of the Board.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 The office of a member of the Board shall be vacated upon the occurrence of any of the following events:

(i) if a receiving order is made against such member or if he/she becomes insolvent or is the subject of any bankruptcy, insolvency or other proceedings for the benefit of the creditors of such member;

(ii) if an order is made declaring such member to be a mentally incompetent person or incapable of managing his/her affairs;

(iii) if such member shall be removed from office by the general meeting of shareholders; or

(iv) if, by notice in writing to the Company, he/she resigns his/her office and such resignation, if not effective immediately, becomes effective in accordance with its terms.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the Board.

16.1 Meetings of the Board will be held no less frequently than semi-annually at such location in Luxembourg as all the members of the Board may agree. Meetings of the Board may also be called at any time upon the request of any member of the Board in the manner prescribed by Article 16.2 hereof.

16.2 The chairman of the Board shall send written reminder notices of the time and place of every meeting of the Board (including an agenda and relevant background materials) to each member of the Board, not less than ten (10) calendar days before the time when the meeting is to be held. In the case of an emergency or in the case of a meeting (other than a semi-annual meeting called pursuant to Article 16.1), any member of the Board may give notice of a meeting of the Board in the manner provided herein to each other member of the Board, not less than seventy-two (72) hours (including Saturdays, Sundays and other statutory holidays) before the time of such meeting. Each notice of meeting of the Board shall be accompanied by all materials and documents which may be reasonably necessary to permit the members of the Board to consider properly the matters on the agenda. No notice of a meeting shall be necessary if all members of the Board are present and consent to the transaction of the specific item or items of business on the agenda for such meeting, or if those absent waive notice of the meeting by appointing another member of the Board as their proxy and signify their consent to the transaction of the business on the agenda for such meeting.

Art. 17. Conduct of meetings of the Board.

17.1 A chairman and a secretary of the Board shall be elected by the Board from amongst the class B 1 managers for a term of one (1) year. The chairman shall chair the meetings of the Board at which he/she is present. In the absence of the chair, the members of the Board shall choose one of their members to be chair of such meeting. The secretary shall ensure the minutes of the meetings are distributed to all members of the Board as soon as practicable after each meeting and that the required reminder notices and other notices are sent to the members of the Board. In the absence of the secretary, the members of the Board shall choose one of their members to be secretary.

17.2 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.3 Meetings of the Board may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another and to speak to each other on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.4 The Board may deliberate or act validly only in accordance with the following quorum. A quorum for the Board shall be the presence or the representation of a majority of managers holding office comprising at least one (1) class A1 manager, one (1) class A2 manager and provided that a majority of managers forming the quorum of the Board meetings are professionally residing in Luxembourg. If no such quorum is present within one (1) hour following the time at which the meeting is to take place, the meeting shall stand adjourned to the same day in the immediately following week or, if that day is not a Business Day, the next following Business Day. No business shall be conducted at any meeting of the Board unless a quorum is present within one (1) hour of the beginning of the meeting and at the time when there is to be voting on any business. If a quorum is not present at a meeting of the Board that time then the meeting must be declared invalid and no decisions of the Board may be taken at the meeting.

17.5 Each member of the Board shall have one (1) vote and the chairman shall not have a casting vote.

17.6 The following decisions (the “Material Decisions”) involving the Company or its direct or indirect subsidiaries (if any) or any of its subsidiary undertakings (if any) or any relevant agreements listed and defined as such in any Shareholders' Agreement existing from time to time (the “Relevant Agreements”) or any properties or sites acquired or to be acquired by the Company and/or any of its direct or indirect subsidiaries (if any) (the “Properties”) shall be taken by unanimous consent of all the members of the Board or, where a decision of the shareholders is required under mandatory law provisions, by unanimous consent of all the shareholders of the Company:

(a) the sale of all or substantially all of the assets of the Company and/or any direct or indirect subsidiary of the Company (if any) (the “Subsidiary”) (the “Gracewell Group”);

(b) the acquisition or development of any asset (in excess of one hundred sixty-five thousand British Pound (GBP 165,000) in the aggregate and to the extent acquired outside of the ordinary course of business), facility, site or property;

(c) any deviation of more than the greater of sixty-six thousand British Pounds (GBP 66,000) and five percent (5 %) of any line item or in the aggregate of any operating or development budgets, annual operating or capital expenditure budgets of the Company and/or any member of the Gracewell Group or otherwise with respect to the Properties;

(d) entry into any agreements for the operation and management of any of the Properties or facilities (other than those that are in the form of existing management agreements);

(e) incurring financial indebtedness from any Person, other than (i) financial indebtedness incurred by one member of the Gracewell Group from another member of the Gracewell Group and (ii) under any relevant loan agreement listed in any Shareholders' Agreement existing from time to time (a “Loan Agreement”);

(f) providing a guarantee for the obligations of any Person, other than a guarantee in respect of the obligations of another member of the Gracewell Group;

(g) entry into contracts or arrangements with any direct or indirect shareholder of the Company or their respective affiliates (except as otherwise permitted by clause (d), (e) or (f) above);

(h) direct and indirect sale, transfer, assignment, issuance, disposition, grant of any rights in or over or encumbering of, or agreement to sell, transfer, assign, issue, dispose of or encumber (a “Disposition”), any of the shares of the Company and/or and of any of its direct or indirect subsidiaries (if any) and/or of any relevant loan agreement listed in any Shareholders' Agreement existing from time to time and/or any interest therein or derived from them (subject to Dispositions as permitted herein);

(i) an event of insolvency or engaging in any corporate restructurings or recapitalizations or liquidation or rationalisation of any part of the Gracewell Group structure;

(j) any additional capital calls other than those provided for in any Shareholders' Agreement with respect to the Company in force from time to time;

(k) entry into material leases or agreements or arrangements involving in excess of one hundred sixty-five thousand British Pounds (GBP 165,000) annually or one hundred sixty-five thousand British Pounds (GBP 165,000) in the aggregate (except as otherwise permitted by clause (d) and (f) above);

(l) setting reserves;

(m) declaring or making interim dividends or distributions;

(n) appointing or removing managers or officers other than as provided in Articles 14 and 15 of these articles of association;

(o) making payments to officers or managers;

(p) any capital raising (debt or equity) except as otherwise permitted by paragraphs (e) or (v) of this Article;

(q) approval of any business plans, budgets (including operating, capital expenditure and development) and entry into material amendments to such business plans or budgets;

(r) any material amendments or variations or any payments in excess of one hundred sixty-five thousand British Pounds (GBP 165,000) (aggregated for related items) relating to (i) the Relevant Agreements, (ii) any share purchase agreement entered into by the Company in respect of care homes on sites to be identified (a “Future Pipeline Site”) and/or any share purchase agreements for the acquisition of specified care homes (the “Existing Pipeline Sites”) and listed in any Shareholders' Agreement (the “SPAs” and individually referred to as the “SPA”), (iii) any loan agreements referred to and designated as such in any Shareholders' Agreement (the “Loan Agreements”), (iv) lease agreements between a sister company of the Company and the Company and their respective direct or indirect subsidiaries (if any) and listed in any Shareholders' Agreement (the “Lease Agreements”), (v) any loan agreements entered into by an entity affiliated with any direct or indirect majority shareholder of the Company (a “Majority Shareholder”) (as lender) in order to finance the Existing Pipeline Sites or the Future Pipeline Sites (the “Devco Development Loan Agreements” and the loan granted pursuant thereto being referred to as a “Devco Development Loan”), or (vi) the Transaction Security (as the term is defined in each Devco Development Loan Agreement) (other than any amendments or variations which: (1) are made pursuant to the terms of any written authority granted to the Board by all the shareholders; and/or (2) do not, directly or indirectly, adversely affect the rights of any member of the Gracewell Group or any direct or indirect minority shareholder of the Company (a “Minority Shareholder”) thereunder or are, in the opinion of an indirect shareholder of any Majority Shareholder of the Company (acting reasonably), administrative in nature);

(s) the transfer, pursuant to the relevant loan agreement made or to be made between the Company (as lender) and an entity affiliated with any Majority Shareholder of the Company (as borrower) in order to finance the relevant Devco Development Loan (a “Propco Development Loan Agreement”), of any asset over which security has been granted in respect of a Devco Development Loan or the giving of any instruction to be given by the Company to an entity affiliated with any Majority Shareholder of the Company under a Propco Development Loan Agreement in relation to such an entity affiliated with any Majority Shareholder of the Company exercising (or refraining from exercising) any of its rights or discretions under a Devco Development Loan Agreement (including, without limitation, any right to enforce any security granted in connection with that Devco Development Loan Agreement);

(t) any transfer, assignment or revocation of any material rights, material benefits or material obligations under the Relevant Agreements, the SPAs, the Loan Agreements, the Lease Agreements, the Devco Development Loan Agreement or the Transaction Security (as the term is defined in each Devco Development Loan Agreement);

(u) permitting the registration of any person as a shareholder of any member of the Gracewell Group other than as expressly permitted by any Shareholders' Agreement (except as approved under paragraph (p) of this Article);

(v) increasing the amount of the issued share capital, granting any option or other interest (in the form of convertible securities or in any other form) over or in any member of the Gracewell Group's share capital, redeeming or purchasing any of the Gracewell Group's own shares or effecting any other reorganisation of the Gracewell Group share capital; and

(w) any other decision designated, from time to time, by a Majority Shareholder and Minority Shareholder of the Company, acting jointly, as a “Material Decision”,

provided that no decision shall be a “Material Decision” for the purposes of this Article:

(i) if and to the extent that the matter has specifically been approved as part of an annual business plan prepared by the Board or budget or is to the extent it entails performance of contractual obligations under the terms of a Loan Agreement, Relevant Agreement or a transaction document listed and defined as such in any Shareholders' Agreement (a “Transaction Document”);

(ii) in respect of a relevant site (as such term may be defined in any Shareholders' Agreement, a “Relevant Site”), including in relation to the Propco Development Loan Agreement, Devco Development Loan Agreement and SPA for that Relevant Site;

(iii) in respect of a rejected site (as such term may be defined in any Shareholders' Agreement, a “Rejected Site”); or

(iv) any payment, repayment, cancellation of any repayment obligation or commitment in respect of financial indebtedness or set off made or deemed to be made under any Transaction Document following any payment pursuant to any Shareholders' Agreement.

17.7 The following decisions in connection with any member of the Gracewell Group in relation to the following (which, for the avoidance of doubt, shall not constitute a Material Decision) shall be taken by a majority of the members of the Board, which majority must always include (i) the vote of a majority of the class B managers; and (ii) at least one (1) class A2 manager or class B2 manager, or, where a shareholders' decision is required under mandatory law provisions, by unanimous consent of all the shareholders of the Company:

(i) except where it qualifies as a Material Decision, altering in any respect the constitutional documents of any member of the Gracewell Group or the rights attaching to any of the shares or securities of any member of the Gracewell Group.

(ii) changing the auditors or the financial year end;

(iii) amalgamating or merging any company which is not a direct or indirect subsidiary of a member of the Gracewell Group;

(iv) making or permitting to be made any material change in the accounting policies and principles in the preparation of financial statements (audited or otherwise) and management accounts except as may be required to ensure compliance with Luxembourg law;

(v) altering the name or registered office;

(vi) adopting or amending any budget or management accounts in respect of any financial year or project;

(vii) changing the nature of the business or commencing any new business;

(viii) establishing or amending any profit-sharing, share option, bonus or other incentive scheme of any nature for managers or senior employees;

(ix) establishing or amending any pension scheme or granting any pension rights to any manager, officer, employee, former manager, officer or senior employee, or any member of any such person's family;

(x) entry into any agreements or arrangements outside the ordinary course of business, in each case to the extent the value of such agreement or arrangement would reasonably be expected to be in excess of one hundred sixty-five thousand British Pound (GBP 165,000);

(xi) applying for the direct or indirect listing or trading of any shares or debt securities of any member of the Gracewell Group on any stock exchange or market;

(xii) passing any resolution for any member of the Gracewell Group's winding up or presenting any petition for their administration (unless such entity has become insolvent);

(xiii) creating or granting any encumbrance over the whole or any part of any business, undertaking or assets or over any shares or securities or agreeing to do so;

(xiv) instituting, settling or compromising any legal proceedings instituted or threatened or submitting to arbitration or alternative dispute resolution any dispute involving the Gracewell Group with a value in excess of sixty-six thousand British Pounds (GBP 66,000) (other than in the ordinary course of collection actions);

(xv) except as contemplated by any operating or development budgets, annual operating or capital expenditure budgets or any annual business plan of the Gracewell Group which has been approved in accordance with the terms of any Shareholders' Agreement existing from time to time, and except with respect to any matter relating to or arising from any tax sharing agreement which may have been entered into by the Company, any dealings, relationships, arrangements or agreements between an indirect shareholder of any Majority Shareholder of the Company or any of its affiliates (other than the Gracewell Group) and the Gracewell Group.

17.8 Any other decision of the Board can be made by a majority of the members of the Board provided such decisions are made at a duly convened and quorate meeting of the Board or by way of a written resolution of the Board taken in accordance with Article 17.10 hereof.

17.9 Without any prejudice of the foregoing, any decision to be taken by the members of the Board or the shareholders of the Company under this Article 17 shall be taken in compliance with the decision making process such as described in any Shareholders' Agreement existing from time to time.

17.10 The powers of the Board may only be exercised either by resolution at a meeting at which a quorum in accordance with Article 17.4 of these articles of association is present or by resolution in writing consented to by the signatures of all of the members of the Board. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the Board; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Board within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the Board, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company. Any such distributions shall be made only to the extent approved by the Board in accordance with these articles of association, provided that to the extent that the Board approves any distribution pursuant to Article 22.6 or Article 23 hereof that consists of a consideration of a type or in a form other than cash, the types and forms of such consideration shall be allocated in an equitable manner among the shareholders entitled thereto, in accordance with each shareholder's respective proportions, such that each shareholder shall, except for immaterial variances, receive the same type or form of consideration. The Company shall not make any distribution to the shareholders if, immediately after giving effect to the distribution, all liabilities of the Company other than liabilities to shareholders with respect to their shares of the Company and liabilities for which the recourse of creditors is limited to specified property of the Company, exceed the fair market value (as defined in any Shareholders' Agreement with respect to the Company in force from time to time, the "Fair Market Value") of the property of the Company except that the Fair Market Value thereof that is subject to a liability for which recourse of creditors is limited shall be included therein only to the extent that such Fair Market Value exceeds that liability.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The Board may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the Board showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Art. 26. Definitions. Business Day means any day other than a Saturday, Sunday or bank or public holiday in Luxembourg, Toronto, London or New York.

Person means and includes individuals, corporations, limited partnerships, general partnerships, joint stock companies or associations, joint ventures, associations, consortiums, companies, trusts, banks, trust companies, governments, regulatory authorities, governmental departments, agencies, commissions, boards, tribunals or courts, or other entities.”

Second resolution

The Sole Member resolves to assign the managers of the Company as follows to the different classes of managers:

- Mr Christian Sweetser, class A1 manager of the Company;
- Mr Tony Whiteman, class B1 manager of the Company;
- Mr Andrew Hudson, class B1 manager of the Company;
- Mr. Thomas Gordon Wellner, class A2 manager of the Company; and
- Mrs. Marie-Anne van den Berg, class B2 manager of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le onze novembre.

Par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gracewell Properties Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.877 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Me Caroline Halembert avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1 septembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de Gracewell Investment N°2 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.929, constituée selon acte notarié en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1282 en date du 14 juin 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte passé devant le notaire soussigné, daté du 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 novembre 2014, numéro 3404.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts de la Société (sans modification de l'objet social de la Société).
2. Affectation des gérants de la Société aux différentes catégories de gérants.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de faire une refonte complète des statuts (sans modification de l'objet social de la Société) qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme légale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Gracewell Investment N°2 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière,

de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente indirectes de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et avec ou sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil (tel que défini ci-dessous). Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du Conseil.

4.4 Dans l'hypothèse où le Conseil estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), représenté par deux cents (200) parts sociales ayant une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5. Les associés doivent respecter toute restriction aux transferts qui s'impose à eux en vertu, le cas échéant, d'un pacte d'associés pouvant être conclu (un «Pacte d'Associés») et respecter la procédure détaillée décrite par un tel Pacte d'Associés en relation avec ces restrictions.

7.6. Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient.

10.2 Les assemblées des associés ne pourront valablement siéger qu'à la condition que tous les associés soient présents ou représentés.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'approbation de l'intégralité des associés de la Société.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du Conseil.

13.1 La Société est dirigée par cinq (5) gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil») composé de deux (2) catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B. Chacune de ces catégories de gérants est divisée en deux (2) sous-catégories de gérants, à savoir les gérants de catégorie A 1, les gérants de catégorie A 2, les gérants de catégorie B 1 et les gérants de catégorie B 2.

13.2. Le Conseil est composé de deux (2) gérants de catégorie A et de trois (3) gérants de catégorie B nommés par l'assemblée générale des associés. Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, la composition du Conseil doit à tout moment refléter la composition du conseil de la société mère directe de la Société, Gracewell Properties Holding S.à r.l.

13.3. Les gérants de catégorie A ne devront pas résider au Grand-Duché de Luxembourg et les gérants de catégorie B devront résider au Grand-Duché de Luxembourg.

13.4 Lorsque la Société est dirigée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «Conseil» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.5 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Abstraction faite des gérants résidant au Luxembourg dont les frais sont payés tel que convenu par tous les associés de la Société, aucun frais, aucun salaire, aucune commission ou toute autre compensation ne saurait être versé par la Société aux membres du Conseil au titre de leur seule fonction de membre du Conseil et l'intégralité des dépenses encourues par les membres du Conseil sont supportées conformément à tout Pacte d'Associés.

14.3. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et le cas échéant révoquer, avec ou sans cause, et remplacer un ou plusieurs membres du Conseil.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Le poste d'un des membres du Conseil devient vacant en cas de survenance des événements suivants:

(i) si une ordonnance de mise sous séquestre est rendue à l'encontre de ce membre ou s'il devient insolvable ou est sujet à faillite, insolvabilité ou tout autre procédure au bénéfice d'un créancier de ce membre;

(ii) si une ordonnance déclare ce membre incapable de gérer ses affaires du fait de son état mental;

(iii) si ce membre est révoqué de son poste par l'assemblée générale des associés; ou

(iv) si ce membre démissionne de son poste au moyen d'une notification écrite adressée à la Société; cette démission sera immédiatement effective, sauf indication contraire dans la notification.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du Conseil.

16.1 Les réunions du Conseil sont tenues au minimum semi-annuellement au Luxembourg, à un endroit convenu par tous les membres du Conseil. Les réunions du Conseil peuvent aussi être organisées à tout moment sur demande d'un membre du Conseil, effectuée dans la forme de l'article 16.2 des présentes.

16.2 Le président du Conseil envoie des convocations mentionnant l'heure et le lieu de chaque réunion du Conseil (et incluant un ordre du jour et la documentation pertinente) à chacun des membres du Conseil, au moins dix (10) jours calendaires avant l'heure à laquelle la réunion doit être tenue. En cas d'urgence ou d'une réunion (autre qu'une réunion semi-annuelle tenue conformément à l'article 16.1), tout membre du Conseil peut notifier la tenue de la réunion dans la forme prévue par les présentes à chacun des autres membres du Conseil au minimum soixante-douze (72) heures (comprenant les samedis, dimanches et tous autres jours de congés statutaires) avant l'heure de tenue de la réunion. Toute notification de tenue d'une réunion du Conseil est accompagnée de toutes les informations et documents qui peuvent être raisonnablement nécessaires à la bonne compréhension des éléments de l'ordre du jour par les membres du Conseil. Aucune notification de tenue d'une réunion n'est nécessaire dans le cas où tous les membres du Conseil sont présents et acceptent de procéder à une transaction portant sur un élément spécifique ou sur des éléments relatifs aux affaires de la Société mentionnés à l'ordre du jour de ladite réunion, ou si les absents renoncent aux formalités de convocation en nommant un autre membre du Conseil comme leur représentant et signifient leur acceptation de la transaction portant sur les éléments relatifs aux affaires de la Société à l'ordre du jour.

Art. 17. Conduite des réunions du Conseil.

17.1 Un président et un secrétaire du Conseil sont élus par le Conseil parmi les gérants de catégorie B 1 pour une durée d'un (1) an. Le président assure la présidence des réunions du Conseil auxquelles il est présent. En son absence, les membres du Conseil choisissent un autre membre du Conseil pour présider à une telle réunion. Le secrétaire s'assure que les procès-verbaux des réunions sont distribués à tous les membres du Conseil dès que possible à la suite de chaque réunion et que les convocations requises et les autres notifications sont envoyées aux membres du Conseil. En l'absence du secrétaire, les membres du Conseil choisissent l'un d'entre eux pour assurer cette fonction.

17.2 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du Conseil.

17.3 Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de se parler mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et la réunion est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.4 Le Conseil ne peut délibérer ou agir valablement que selon les conditions de quorum suivantes. Le quorum pour le Conseil doit être la présence ou la représentation d'une majorité des gérants en fonction comprenant au moins un (1) gérant de catégorie A1, un (1) gérant de catégorie A2 et à condition que la majorité des gérants constituant le quorum des réunions du Conseil résidant professionnellement au Luxembourg. Si ce quorum n'est pas atteint une (1) heure après l'heure prévue de tenue de la réunion, la réunion doit être ajournée et reportée à la semaine suivant immédiatement celle-ci ou au jour suivant, si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant. Aucune affaire n'est traitée dans le cadre d'une réunion si les membres du Conseil n'étaient pas tous présents dans l'heure suivant l'heure de tenue de la réunion prévue et s'ils ne sont pas tous présents au moment du vote portant sur cette affaire. Si le quorum requis n'est pas atteint lors de l'réunion du Conseil, la réunion doit alors être invalidée et aucune décision ne peut être prise par le Conseil au cours de celle-ci.

17.5. Chaque membre du Conseil bénéficie d'une (1) voix et la voix du président n'est pas prépondérante en cas de partage des voix.

17.6 Les décisions suivantes (les «Décisions Significatives») impliquant la Société ou ses filiales directes ou indirectes éventuelles ou toute entité détenue par ses filiales éventuelles ou tout contrat correspondant listé et défini comme tel par tout Pacte d'Associés, le cas échéant en vigueur (les «Contrats Pertinents»), ou toute propriété ou sites acquis ou en cours d'acquisition par la Société et/ou toute filiale directe ou indirecte éventuelles (les «Propriétés») sont prises par consentement unanime de tous les membres du Conseil ou, lorsque la loi exige une décision des associés, par consentement unanime des associés de la Société:

(a) la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de la Société et/ou de toute filiale directe ou indirecte éventuelles de la Société (la «Filiale») (le «Groupe Gracewell»);

(b) l'acquisition ou le développement de tout actif (d'un montant total supérieur à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) et dans la mesure où cette acquisition a lieu hors de la conduite normale des affaires de la Société), ressource, site ou propriété;

(c) toute divergence par rapport aux montants fixés par les budgets opérationnels ou de développement, les budgets annuels d'exploitation ou les budgets d'immobilisations de la Société et/ou toute entité du Groupe Gracewell ou de tout autre élément relatif aux Propriétés, pris par poste ou en totalité, qui est supérieure au plus élevé des deux éléments suivants: soixante-six mille livres sterling (GBP 66.000) et cinq pourcents (5%);

(d) la conclusion de tout contrat portant sur l'exploitation et la gestion d'une Propriété ou d'une ressource (autre que les contrats prenant la forme des contrats de gestion existants);

(e) le fait de supporter l'endettement de toute Personne, autre que (i) l'endettement supporté par une entité du Groupe Gracewell et souscrit auprès d'une autre entité du Groupe Gracewell et (ii) en vertu de tout contrat de prêt listé par tout Pacte d'Associé le cas échéant conclu (le «Contrat de Prêt»);

(f) l'octroi d'une garantie portant sur les obligations de toute Personne, autre qu'une garantie portant sur les obligations d'une autre entité du Groupe Gracewell;

(g) la conclusion de contrats ou d'accords avec un associé direct ou indirect de la Société ou ses filiales respectives (exception faite de ce qui est permis par les clauses (e) et (f) ci-dessus);

(h) la vente directe ou indirecte, le transfert, l'affectation, l'émission, la disposition, le fait de conférer un droit portant ou un droit attaché à celle-ci ou de grever celle-ci d'un droit, ou l'accord portant sur la vente, le transfert, l'affectation, l'émission, la disposition ou le grèvement (la «Disposition») de toute part sociale de la Société et/ou de toute filiale directe ou indirecte éventuelles et/ou de tout contrat de prêt listé par tout Pacte d'Associé le cas échéant conclu et/ou tout intérêt en découlant ou en dérivant (sous réserve des Dispositions permises par les présentes);

(i) un événement d'insolvabilité ou d'engagement dans toute restructuration ou recapitalisation ou liquidation ou rationalisation de toute partie de la structure du Groupe Gracewell;

(j) tout appel additionnel au capital, autre que ceux prévus par un Pacte d'Associés relatif à la Société le cas échéant en vigueur;

(k) la conclusion de baux ou contrats ou accords significatifs impliquant des sommes annuelles supérieures à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) ou des sommes totales supérieures à cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) (exception faite de ce qui est permis en vertu des clauses (d) et (f) ci-dessus);

(l) la mise en réserves;

(m) la déclaration ou la mise en oeuvre de distributions intérimaires (dividendes ou autres distributions);

(n) la nomination ou la révocation de gérants ou de cadres autres que ceux faisant l'objet des dispositions des articles 14 et 15 des présents statuts;

(o) les versements effectués à des cadres ou des gérants;

(p) toute augmentation de capital (par voie de dette ou de capitaux propres), exception faite des augmentations de capital autorisées en vertu des paragraphes (e) ou (v) de cet article;

(q) l'approbation de tout plan d'affaires, budget (y compris les budgets opérationnel, d'immobilisation et de développement) et la conclusion de modifications significatives de ces plans d'affaires ou budgets;

(r) toute modification ou variation significative de plus de cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000) (montant cumulatif pour les éléments pris en compte) portant sur (i) tout Contrat Pertinent, (ii) tout contrat d'achat d'actions conclu par la Société relatif à des établissements de soins établis sur des lieux à définir (un «Futur Site du Réseau») et/ou tout contrat d'achat d'actions relatif à l'acquisition d'établissements de soins spécifiques (les «Sites du Réseau Existants») et listés par tout Pacte d'Associés (les «SPAs» et de manière individuelle, le «SPA»), (iii) tout contrat de prêt auquel il est référé et désigné comme tel par tout Pacte d'Associés (les «Contrats de Prêt»), (iv) les baux conclus entre une société soeur de la Société et la Société et leurs filiales directes ou indirectes respectives éventuelles et listées par tout Pacte d'Associés (les «Baux»), (v) tout contrat de prêt conclu entre un affilié d'un associé majoritaire direct ou indirect de la Société (un «Associé Majoritaire») (en tant que prêteur) afin de financer les Sites du Réseau Existants ou les Futurs Sites du Réseau (les «Contrats de Prêt au Développement Devco») et le prêt accordé en vertu d'un tel contrat étant désigné comme le «Prêt au Développement Devco»), ou (vi) la Sécurité de la Transaction (le terme pouvant être défini dans chaque Contrat de Prêt au Développement Devco) (autre que tout amendement ou variation qui (1) est effectué en vertu d'un mandat écrit consenti

au Conseil par les associés; et/ou (2) ne porte pas directement ou indirectement atteinte aux droits de toute entité du Groupe Gracewell ou d'un associé minoritaire direct ou indirect de la Société (un «Associé Minoritaire») ci-dessous ou revêt, de l'avis d'un associé indirect d'un Associé Majoritaire de la Société (agissant de manière raisonnable), un caractère purement administratif);

(s) le transfert, en vertu d'un contrat de prêt pertinent conclu ou à conclure entre la Société (en tant que prêteur) et un affilié d'un Associé Majoritaire de la Société (en tant qu'emprunteur) afin de financer le Prêt au Développement Devco (le «Contrat de Prêt au Développement Propco»), de tout actif grevé d'une garantie en vertu d'un Prêt au Développement Devco ou le fait pour la Société de donner toute instruction à un affilié d'un Associé Majoritaire de la Société au regard de l'exercice (ou de l'abstention d'exercer) de tout droit ou décision discrétionnaire en vertu d'un Contrat de Prêt au Développement Devco (y compris, sans restriction, tout droit de mise en oeuvre d'une garantie consentie en relation avec ce Contrat de Prêt au Développement Devco);

(t) tout transfert, affectation ou révocation d'un droit significatif, de ressources significatives ou obligations significatives découlant des Contrats Pertinents, des SPAs, des Contrats de Prêt, des Baux, du Contrat de Prêt au Développement Devco ou de la Sécurité de la Transaction (le terme pouvant être défini dans chaque Contrat de Prêt au Développement Devco);

(u) l'autorisation de l'inscription de toute personne en tant qu'associée de toute entité du Groupe Gracewell, autre que les personnes expressément autorisées par tout Pacte d'Associés (exception faite des dispositions du paragraphe (p) de cet article);

(v) l'augmentation du montant du capital social, le fait de consentir toute option ou tout intérêt (dans la forme d'obligations convertibles ou dans toute autre forme) portant sur le capital social de toute entité du Groupe Gracewell, le rachat ou l'acquisition de toute part sociale du Groupe Gracewell ou toute autre réorganisation du capital social du Groupe Gracewell; et

(w) toute autre décision désignée, le cas échéant, par un associé indirect d'un Associé Majoritaire et Associé Minoritaire de la Société, agissant ensemble, comme étant une «Décision Significative»,

note étant prise qu'aucune décision ne saurait être désignée comme étant une «Décision Significative» en vertu de ces statuts:

(i) si et dans la mesure où celle-ci a fait l'objet d'une approbation spécifique en tant que partie d'un plan d'affaires préparé par le Conseil ou d'un budget ou dans la mesure où elle implique l'exécution des obligations contractuelles contractées en vertu d'un Contrat de Prêt, d'un Contrat Pertinent ou d'un document transactionnel listé et défini comme tel par tout Pacte d'Associés (un «Document Transactionnel»);

(ii) si elle est prise au regard d'un site pertinent (le terme pouvant être défini dans tout Pacte d'Associés comme le «Site Pertinent»), y compris en relation avec le Contrat de Prêt au Développement Propco, le Contrat de Prêt au Développement Devco et le SPA concernant ce Site Pertinent;

(iii) si elle est prise au regard d'un site rejeté (le terme pouvant être défini dans tout Pacte d'Associés comme le «Site Rejeté»); ou

(iv) si elle concerne tout paiement, remboursement, annulation de toute obligation de remboursement ou engagement pris en relation avec un endettement ou compensation effectuée ou réputée être effectuée en vertu de tout Document Transactionnel à la suite de tout paiement conformément à tout Pacte d'Associé.

17.7. Les décisions suivantes au regard de tout membre du Groupe Gracewell et relatives aux éléments suivants (qui, pour dissiper tout doute, ne constituent pas une Décision Significative) sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil, cette majorité doit comprendre toujours (i) la voix de la majorité des gérants de catégorie B; et (ii) d'au moins un (1) gérant de catégorie A2 ou gérant de catégorie B2, ou, dans les cas où la loi exige une décision des associés, ces décisions sont prises unanimement par tous les associés:

(i) la modification à quelque titre que ce soit des documents de constitution de tout membre du Groupe Gracewell, sauf celle-ci est couverte par la notion de Décision Significative;

(ii) le changement d'auditeurs à l'issue de l'année comptable;

(iii) l'absorption ou la fusion de toute société ne constituant pas une filiale directe ou indirecte de l'un des membres du Groupe Gracewell;

(iv) le fait d'effectuer ou de permettre tout changement significatif dans les politiques et les principes comptables au cours de la préparation des états financiers (audités ou autres) et des comptes de gestion, exception faite des changements rendus nécessaires par la loi luxembourgeoise;

(v) la modification du nom ou du siège social;

(vi) l'adoption ou la modification de tout budget ou compte de gestion relatif à toute année comptable ou à tout projet;

(vii) la modification de la nature de l'activité ou l'initiation d'une nouvelle activité;

(viii) la mise en place ou la modification de toute participation aux bénéfices, option de souscription, bonus ou tout autre régime d'incitation de quelque nature que ce soit à destination des gérants ou des salariés ayant une grande ancienneté importante;

(ix) la mise en place ou la modification de tout régime de retraite ou l'octroi de droits à retraite à tout gérant, cadre, salarié ou ancien gérant, cadre ou salarié ayant une ancienneté importante, ou tout membre de sa famille;

(x) la conclusion de tout contrat ou accord hors de la conduite normale des affaires de la Société, à chaque fois qu'il peut être raisonnablement attendu que le montant de ce contrat ou accord dépasse la somme de cent soixante-cinq mille livres sterling (GBP 165.000);

(xi) l'inscription en vue d'une la cotation directe ou indirecte ou de l'échange de toute part sociale ou obligation de tout membre du Groupe Gracewell sur une bourse ou un marché financier;

(xii) l'adoption d'une résolution prise en vue de la mise en liquidation d'un membre du Groupe Gracewell (sauf dans le cas où une entité est devenue insolvable);

(xiii) la création ou l'octroi d'une garantie sur tout ou partie des activités, des entreprises, des actifs, des parts sociales ou obligations ou le fait d'accepter de mettre en oeuvre une telle garantie;

(xiv) le fait d'intenter toute procédure judiciaire, de régler une instance en cours ou imminente ou de transiger sur celle-ci ou de la soumettre à un mode d'arbitrage ou de résolution alternatif des conflits pour des litiges impliquant le Groupe Gracewell et portant sur un montant de plus de soixante-six mille livres sterling (GBP 66.000) (autres que dans le cadre de l'activité normale de recouvrement de créances);

(xv) toute relation d'affaires, accord ou contrat passé entre un associé indirect d'un Associé Majoritaire direct ou indirect de la Société ou l'une de ses filiales éventuelles (autre que celles faisant partie du Groupe Gracewell) et le Groupe Gracewell, sauf lorsque ceux-ci sont mis en oeuvre dans le cadre de tout budget opérationnel, de développement ou d'immobilisation ou de tout plan d'affaires annuel du Groupe Gracewell approuvé conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés le cas échéant conclu, et exception faite des sujets liés à toute entente de partage fiscal susceptible d'être conclue par la Société ou résultant de celle-ci.

17.8. Toute autre décision du Conseil peut être prise à la majorité des voix de ses membres sous réserve que ces décisions soient prises dans le cadre d'une réunion du Conseil correctement réunie et ayant atteint son quorum ou au moyen de résolutions écrites prises par le Conseil conformément à l'article 17.10 des présentes.

17.9 Sans préjudice de ce qui précède, toute décision devant être prise par le Conseil ou les associés de la Société conformément au présent article 17, doit être prise conformément au processus de décision prévu par un Pacte d'Associés pouvant être conclu le cas échéant.

17.10 Les pouvoirs du Conseil peuvent seulement être exercés par le biais d'une résolution prise lors d'une réunion pour laquelle le quorum est atteint conformément à l'article 17.4 des présents statuts ou par le biais d'une résolution écrite approuvée par l'apposition de la signature de tous les membres du Conseil. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'intégralité des consentements valant adoption des résolutions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du Conseil; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le Conseil dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société. Chaque distribution est effectuée uniquement dans la mesure où elle a été approuvée par le Conseil conformément aux présents statuts, sachant que si le Conseil approuve une distribution conformément aux articles 22.6 ou 23 des présents statuts dans une forme ou un type autre qu'en espèces, les types et formes de cette distribution doivent être alloués de manière équitable entre les associés qui en bénéficient, et ce en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société, de manière à ce que chaque associé reçoive le même type ou forme de distribution, exception faite des variations immatérielles. La Société n'effectuera pas de distribution au bénéfice des associés si, immédiatement à la suite de la prise d'effet de cette distribution, l'ensemble des passifs de la Société, autres que les passifs relatifs aux parts sociales des associés dans la Société et autres que les passifs pour lesquels le recours des créanciers est limité à une propriété spécifique de la Société, excèdent la juste valeur marchande (telle que définie par un Pacte d'Associés relatif à la Société le cas échéant en vigueur, la «Juste Valeur Marchande») des propriétés détenues par la Société, sachant que la Juste Valeur Marchande évoquée par les présentes se rapportant à un passif pour lequel le recours des créanciers est limité ne doit être prise en compte que si cette Juste Valeur Marchande excède le passif précité.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le Conseil peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le Conseil et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Art. 26. Définitions. Jour Ouvrable désigne toute journée autre que le samedi, le dimanche ou un jour férié au Luxembourg, à Toronto, Londres ou New York.

Personne désigne et inclut toute personne physique, entreprise, société en commandite, société en nom collectif, société ou association par actions, joint-venture, association, consortium, société, trust, banque, société fiduciaire, gouvernement, autorité de régulation, département gouvernemental, agence, commission, conseil, tribunal ou cour, ou toute autre entité.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'assigner les gérants de la Société comme suit aux différentes catégories de gérants:

- Monsieur Christian Sweetser, gérant de catégorie A1 de la Société;
- Monsieur Tony Whiteman, gérant de catégorie B1 de la Société;

- Monsieur Andrew Hudson, gérant de catégorie B1 de la Société;
- Monsieur Thomas Gordon Wellner, gérant de catégorie A2 de la Société; et
- Madame Marie-Anne van den Berg, gérante de catégorie B2 de la Société.

Frais et dépenses

Le montant des frais dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Halembert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 16 2015. GAC/2015/9814. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2015.

Référence de publication: 2015188512/862.

(150210805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Intonata Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 192.231.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of November,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED

European Property Holdings S.à r.l., a limited liability company, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L -1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Companies' and Trade Register of Luxembourg, section B under number 144297 (hereinafter the "Sole Partner"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee with residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy under private seal,

which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the 'Société à responsabilité limitée' "Intonata Capital S.à r.l.", with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 192231 has been incorporated by deed dated 24th November 2014 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster whose publication in the 'Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations' is under process (hereafter the 'Company').

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one million sixty-nine thousand and twenty-five Euros (EUR 1,069,025.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million eighty-one thousand five hundred and twenty-five (EUR 1,081,525.-) by the creation of forty-two thousand seven hundred and sixty-one (42,761) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind of the receivable held by the Sole Partner towards the Company, and this for an amount of one million sixty-nine thousand and twenty-five Euros (EUR 1,069,025.-);

2. Subscription;

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of Association;

4. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount one million sixty-nine thousand and twenty-five Euros (EUR 1,069,025.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million eighty-one thousand five hundred and twenty-five (EUR 1,081,525.-) by the creation of forty-two thousand seven hundred and sixty-one (42,761) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

There upon the Sole Partner, represented as stated above, declares to subscribe to the of forty-two thousand seven hundred and sixty-one (42,761) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to one million sixty-nine thousand and twenty-five Euros (EUR 1,069,025.-)

The Sole Partner declares that this contribution in kind really exists and that its value is equal to the amount of the increase capital.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 5.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at one million eighty-one thousand five hundred and twenty-five (EUR 1,081,525.-), represented by forty-three thousand two hundred and sixty-one (43,261) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, soussigné,

A COMPARU:

«European Property Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144297 (ci-après «l'Associée unique»)

Ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «Intonata Capital S.à r.l.», ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B sous le numéro 192231 constituée suivant acte reçu en date du 24 novembre 2014 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, dont la publication auprès du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations est en cours (ci-après la 'Société').

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant d'un million soixante-neuf mille vingt-cinq euro (EUR 1.069.025,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un million quatre-vingt-un mille cinq cent

vingt-cinq euros (EUR 1.081.525,-) par la création de quatre-deux mille sept cent soixante-et-un (42.761) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-).

L'augmentation du capital sera effectuée par un apport en nature de la créance que l'Associé unique détient envers la Société et ceci pour un montant d'un million soixante-neuf mille vingt-cinq euro (EUR 1.069.025,-)

2. Souscription;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur d'un million soixante-neuf mille vingt-cinq euro (EUR 1.069.025,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un million quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.081.525,-) par la création de quatre-deux mille sept cent soixante-et-un (42.761) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quatre-deux mille sept cent soixante-et-un (42.761) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à concurrence d'un million soixante-neuf mille vingt-cinq euro (EUR 1.069.025,-).

L'Associée unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à un million quatre-vingt-un mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.081.525,-) représenté quatre-trois mille deux cent soixante-et-un (43.261) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 novembre 2015. Relation GAC/2015/9698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015188614/130.

(150211063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

Istempo Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 192.230.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of November,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED

European Property Holdings S.à r.l., a limited liability company, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at L -1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Companies' and Trade Register of Luxembourg, section B under number 144297 (hereinafter the "Sole Partner"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee with residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy under private seal,

which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the 'Société à responsabilité limitée' "Istempo Capital S.à r.l.", with registered office at L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B number 192230 has been incorporated by deed dated 24th November 2014 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster as published in the 'Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations' dated 16th December 2014 under number 3890 (hereafter the 'Company').
- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- That the appearing party is the one and only current partner of the Company, representing 100% of the share capital.
- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of six hundred five thousand eight hundred twenty-five Euros (EUR 605,825.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to six hundred eighteen thousand three hundred twenty-five (EUR 618,325.-) by the creation of twenty-four thousand two hundred and thirty three (24,233) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind of the receivable held by the Sole Partner towards the Company, and this for an amount of six hundred five thousand eight hundred twenty-five Euros (EUR 605,825.-).

2. Subscription;
3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of Association;
4. Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of six hundred five thousand eight hundred twenty-five Euros (EUR 605,825.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to six hundred eighteen thousand three hundred twenty-five (EUR 618,325.-) by the creation of twenty-four thousand two hundred and thirty three (24,233) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

There upon the Sole Partner, represented as stated above, declares to subscribe to the twenty-four thousand two hundred and thirty three (24,233) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the Company, the claim being waived up to six hundred five thousand eight hundred twenty-five Euros (EUR 605,825.-)

The Sole Partner declares that this contribution in kind really exists and that its value is equal to the amount of the increase capital.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Association to read as follows:

Art. 5.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at six hundred eighteen thousand three hundred twenty-five (EUR 618,325.-), represented by twenty-four thousand seven hundred and thirty three (24,733) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred (EUR 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, soussigné,

A COMPARU:

«European Property Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144297 (ci-après «l'Associée unique»)

Ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée «Istempo Capital S.à r.l.», ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B sous le numéro 192230 constituée suivant acte reçu en date du 24 novembre 2014 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3890 du 16 décembre 2014 (ci-après la 'Société').

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de six cent cinq mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 605.825,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à six cent dix-huit mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 618.325,-) par la création de vingt-quatre mille deux cent trente-trois (24.233) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) L'augmentation du capital sera effectuée par un apport en nature de la créance que l'Associé unique détient envers la Société et ceci pour un montant de six cent cinq mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 605.825,-);

2. Souscription;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de six cent cinq mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 605.825,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à six cent dix-huit mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 618.325,-) par la création de vingt-quatre mille deux cent trente-trois (24.233) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux vingt-quatre mille deux cent trente-trois (24.233) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société et en annulation de cette même créance à concurrence de six cent cinq mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 605.825,-)

L'Associée unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe l'article 5 des statuts comme suit:

« Art. 5.

5.1 Le capital de la Société est fixé à six cent dix-huit mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 618.325,-) représenté par vingt-quatre mille sept cent trente-trois (24.733) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cent euros (EUR 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 novembre 2015. Relation GAC/2015/9699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015188618/132.

(150211048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

SFMG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.000.100,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 183.177.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des associés de SFMG, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.177 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2013 par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations du 28 février 2014, numéro 547 page 26229. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 juillet 2015 par un acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée a élu Pawel Hermelinski, résidant professionnellement à Luxembourg comme président (le Président). Le Président a désigné Johann Parmantier, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée a désigné Pawel Hermelinski, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les associés présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre des parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les membres du Bureau.

Le(s) procuration(s) de(s) associé(s) représenté(s) à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par le(s) mandataire(s), les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président prie le secrétaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée. L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, se considère comme valablement convoquée et déclare avoir connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui ont été communiquées;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation du reclassement de 40 (quarante) parts sociales de catégorie A de la Société, chacune ayant une valeur nominale de EUR 1,-, détenues par Monsieur Gérard Mura, né le 23 mars 1946, à Ambleny France, et demeurant au 22 rue Edgard Faure 75015 Paris, France, (Gérard Mura) en parts sociales ordinaires (le Reclassement des Parts Sociales);

2. Conformément au point qui précède, modification de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, tels qu'amendés (les Statuts); et

3. Prise de connaissance et approbation du transfert envisagé de 40 (quarante) parts sociales ordinaires de la Société, chacune ayant une valeur nominale de EUR 1,-, détenues par Monsieur Gérard Mura à Madame Catherine Tanneau, née le 7 décembre 1962 à Nevers (France) demeurant au 6, avenue Félix Faure, 75015 Paris, France (le Transfert de Parts Sociales), conformément aux provisions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi) et des articles 10.4 et 10.20 des Statuts et prise d'acte de la renonciation des associés de la Société aux formalités prévues à l'article 10.3 des Statuts.

Après la délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée APPROUVE le Reclassement des Parts Sociales suite auquel Gérard Mura sera le détenteur de 60 (soixante) parts sociales de catégorie A et 40 (quarante) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, conformément à ce qui précède, de modifier l'article 6 paragraphe 1 des Statuts, qui devra dorénavant être lu de la manière suivante:

«Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS ET CENT EUROS (EUR 12.000.100,00), représenté par DOUZE MILLIONS CENT (12.000.100) parts sociales d'une valeur d'UN EURO (EUR 1,00) chacune, divisées en DOUZE MILLIONS QUARANTE (12.000.040) parts sociales ordinaires et SOIXANTE (60) parts sociales de catégorie A.»

Troisième résolution

L'Assemblée PREND CONNAISSANCE et APPROUVE le Transfert de Parts Sociales conformément aux provisions de l'article 189 de la Loi et des articles 10.4 et 10.20 des Statuts. L'Assemblée PREND ACTE de ce que les Associés renoncent aux formalités prévues à l'article 10.3 des Statuts.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau, le Bureau, avec le notaire instrumentant, a signé le présent procès-verbal.

Signé: Hermelinski, Parmantier, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015188929/66.

(150210770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

CO.MO.I. Group S.A., Compagnie Immobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191776/10.

(150214480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Finika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 193.138.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015191884/9.

(150214538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Efficiency Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 181.344.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015191834/10.

(150214655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Equinoxe S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.779.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015191844/10.

(150215182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Euro Agricul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015191850/10.

(150215156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Flexis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.805.

Le bilan au 31 mars 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015191865/10.

(150214608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2015.

Resiterra Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015193787/13.

(150216995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.
